

Communiqué de presse

Les cantons soutiennent le renforcement de Frontex

25 mars 2022

La coopération européenne dans les domaines de la sécurité et de la migration est indispensable pour les cantons. Si la Suisse ne participe pas au renforcement du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), elle risque d'être exclue de l'espace Schengen/Dublin. Un NON aurait en outre des répercussions négatives sur le tourisme et les facilités de déplacement dans les régions frontalières. C'est pourquoi les cantons recommandent de voter OUI à Frontex lors de la prochaine votation populaire du 15 mai 2022.

Le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) va être renforcé, via une réserve permanente de 10 000 personnes et des dispositifs de surveillance supplémentaires. La Suisse doit augmenter sa contribution. Le 1^{er} octobre 2021, les Chambres fédérales ont donné leur aval, puis une demande de référendum contre cette décision a été déposée avec succès.

Réunis en Assemblée plénière le 25 mars, les gouvernements cantonaux ont appelé à voter OUI à la reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. La participation à l'espace Schengen/Dublin revêt une importance capitale aux yeux des cantons. Elle permet de coopérer dans la lutte contre le terrorisme et d'autres formes graves de criminalité transfrontalière, de partager des données dans les domaines de l'asile, de l'immigration et de la police et de collaborer à l'échelle européenne en matière d'accueil et de renvoi de personnes étrangères.

Avec Schengen, les contrôles de passeport aux frontières intérieures ont été supprimés. Près de 350 000 frontaliers et frontalières en profitent chaque jour. Cela facilite beaucoup la vie sociale et économique dans les régions limitrophes – un facteur central pour les quinze cantons concernés. Il s'agit aussi d'un atout pour voyager en Europe. Si les visas Schengen ne permettent plus de faire un détour par la Suisse sans tracasserie administrative supplémentaire, les touristes visitant le continent européen risquent fortement de bouder les destinations helvétiques.

Un NON le 15 mai reviendrait à tirer un trait sur tous ces acquis. En cas de rejet, la Suisse devra automatiquement renoncer à son association à Schengen/Dublin, à moins qu'un comité mixte ne trouve une solution de remplacement dans un délai de 90 jours, une mission quasi-impossible.

Contact / questions :

- Christian Rathgeb, conseiller d'État, président CdC (081 257 32 13, christian.rathgeb@dfg.gr.ch)
- Jacques Gerber, ministre, vice-président CdC (032 420 52 02, jacques.gerber@jura.ch)
- Roland Mayer, secrétaire général CdC (031 320 30 00, r.mayer@kdk.ch)